

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 18 mars 2019

Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 19 mars 2019 à Bruxelles

Présidé par: George Ciamba, ministre délégué aux affaires européennes de la Roumanie

Le Conseil tiendra un débat d'orientation consacré au **cadre financier pluriannuel 2021-2027**. Ce point sera examiné en séance publique.

En séance publique également, le Conseil préparera une orientation générale partielle sur le **règlement établissant l'instrument d'aide de préadhésion**.

Le Conseil continuera à préparer la réunion du **Conseil européen des 21 et 22 mars** en examinant le projet de conclusions. Il fera le point sur la mise en œuvre des conclusions antérieures du Conseil européen.

Les ministres examineront un rapport de synthèse sur les contributions du Conseil concernant le **Semestre européen 2019** et une feuille de route actualisée à ce sujet. Ils examineront également un projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro, qui sera transmis au Conseil européen.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 14 h 00).

* * *

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Prochain cadre financier pluriannuel

En séance publique, les ministres tiendront un débat d'orientation consacré au cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, sur la base d'une [note de la présidence](#).

Ils seront invités à donner leur point de vue sur les mesures envisagées dans le CFP en matière d'intégration des questions climatiques et de migrations. Le débat s'articulera autour des questions suivantes:

- Intégration des questions climatiques:

Il s'agit de savoir si les ministres estiment que le cadre proposé (y compris l'objectif de 25 %) est approprié pour permettre une approche axée sur les résultats ou si des éléments supplémentaires sont nécessaires.

- Migrations:

Comment assurer la coordination et la cohérence entre différentes possibilités de financement dans le domaine de la migration (budget de l'UE, fonds fiduciaires)?

Comment les ministres voient-ils les conclusions du Conseil européen de juin 2018, suivies du débat tenu par le Conseil "Justice et affaires intérieures" lors de sa session d'octobre 2018, prises en compte dans les rubriques du projet de cadre de négociation?

La présidence présentera au Conseil, pour information, un rapport sur l'état d'avancement des travaux (6443/1/19), en faisant le point sur les négociations relatives aux propositions sectorielles liées au CFP. Le Conseil sera invité à approuver la lettre que la présidence adressera au Parlement européen en même temps que le rapport sur l'état d'avancement et la liste des compréhensions communes établies.

Instrument d'aide de préadhésion

Le Conseil s'efforcera de dégager une [orientation générale partielle](#) sur le règlement instituant l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III).

L'IAP III fait partie du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Il aide les partenaires de l'UE à adopter et à mettre en œuvre des réformes politiques, institutionnelles, sociales et économiques essentielles pour se conformer aux valeurs de l'UE et s'aligner progressivement sur ses règles, normes et politiques.

Le texte arrêté ne porte pas sur les questions financières et horizontales, qui dépendront de l'accord global sur le prochain cadre financier pluriannuel.

La Commission a proposé un budget global de 14,5 milliards d'euros en prix courants pour la période 2021-2027.

Réunion du Conseil européen de mars

Le Conseil examinera le projet de conclusions du Conseil européen des 21 et 22 mars, élaboré par le président du Conseil européen, Donald Tusk, en coopération avec la présidence roumaine et la Commission.

Le Conseil européen axera ses travaux sur les thèmes suivants:

- emploi, croissance et compétitivité: les dirigeants de l'UE adopteront des conclusions sur plusieurs questions ayant trait à l'emploi, à la croissance et à la compétitivité, telles que le développement futur du marché unique, l'union des marchés des capitaux, la politique industrielle et la politique numérique européenne dans la perspective du prochain programme stratégique. Par ailleurs, ils examineront également les priorités pour le Semestre européen 2019 et débattront de l'approbation de la recommandation concernant la politique économique de la zone euro.
- climat: les dirigeants réaffirmeront leur attachement à l'accord de Paris et fourniront des orientations sur la direction générale à suivre et les priorités politiques pour permettre à l'Union européenne de présenter d'ici 2020 une stratégie à long terme, conformément à l'accord de Paris;
- relations extérieures: les dirigeants prépareront le sommet UE-Chine, qui se tiendra le 9 avril 2019;
- désinformation: enfin, le Conseil européen examinera les progrès accomplis dans la lutte contre la désinformation et la nécessité de protéger l'intégrité démocratique des élections européennes et nationales dans l'ensemble de l'UE.

Un [projet d'ordre du jour annoté](#) a été examiné par le Conseil lors de sa session du 19 février 2019.

Semestre européen

Le Conseil examinera un rapport de synthèse établi par la présidence (7137/1/19) sur les contributions d'autres formations du Conseil associées à l'exercice actuel du Semestre européen.

Le rapport note que l'économie européenne entre dans sa sixième année de croissance ininterrompue. La convergence réelle a repris, des taux de croissance plus élevés ayant été enregistrés dans les États membres présentant un niveau plus faible de PIB par habitant. Toutefois, la croissance de l'économie ne bénéficie pas à tous les citoyens et à tous les pays de la même manière et reste vulnérable à l'instabilité mondiale et aux défis à relever à moyen et long terme. L'investissement et les réformes structurelles doivent viser plus encore à stimuler la productivité et le potentiel de croissance.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines budgétaire, économique et de l'emploi pendant une période de six mois chaque année. Sur la base des orientations fournies par le Conseil européen, les États membres élaboreront leurs programmes nationaux de réforme (politiques économiques et de l'emploi) ainsi que leurs programmes de stabilité ou de convergence (politiques budgétaires) pour cette année.

Le Conseil devrait également décider de transmettre au Conseil européen [un projet de recommandation](#) concernant la politique économique de la zone euro.